



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

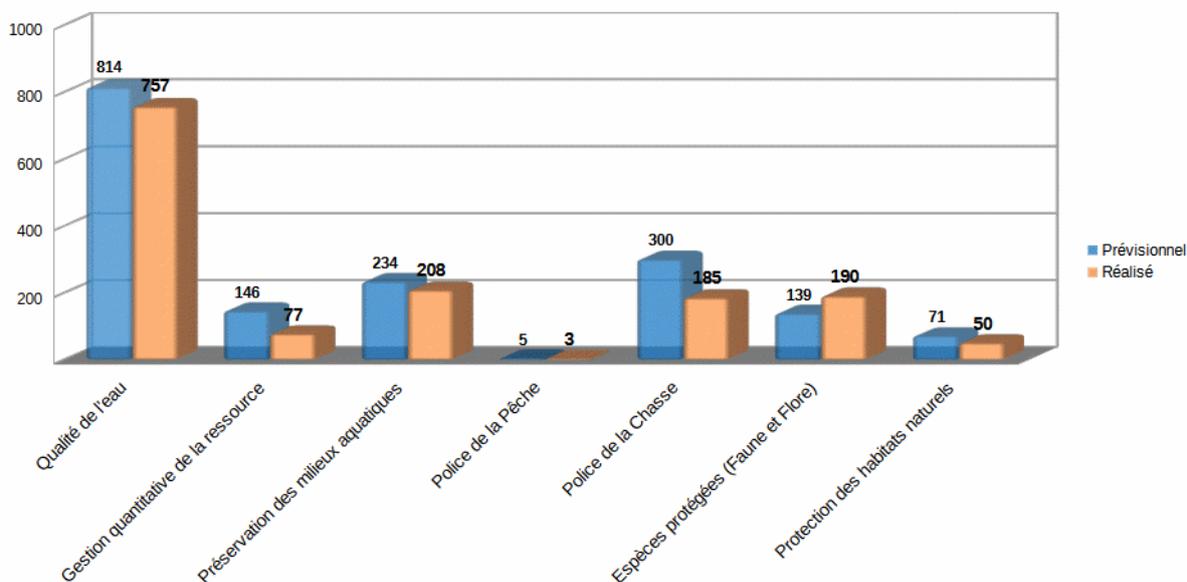
Comité stratégique de la MISEN du Tarn

19 mars 2024

BILAN DU PLAN DE CONTRÔLES 2023

I. Objectifs de réalisation

Prévisionnel / Réalisé en Homme/Jour pour 2023 par domaine d'activité



L'écart constaté entre le prévisionnel et le réalisé pour la police de la chasse est du à une priorisation des contrôles des espèces protégées sur le projet de liaison autoroutière A69. Concernant la gestion quantitative, le prévisionnel s'est basé sur le retour d'expérience de l'année 2022. Or, en 2023, les premières restrictions des prélèvements d'eau dans les cours d'eau ont débuté le 16 juin et, en 2022, dès le 21 mai.

Rappels des objectifs de la Stratégie Nationale des Contrôles (SNC)

➡ Qualité de l'eau

> stations d'épuration de plus de 2000 équivalents habitants (pour le département du Tarn, seules 18 stations d'épuration rentrent dans le cadre de la SNC) ;

> aires des captages prioritaires en eau potable : pollution diffuses, plans d'épandage.

➡ Gestion quantitative

> périmètre à restriction de prélèvement en période de sécheresse ;

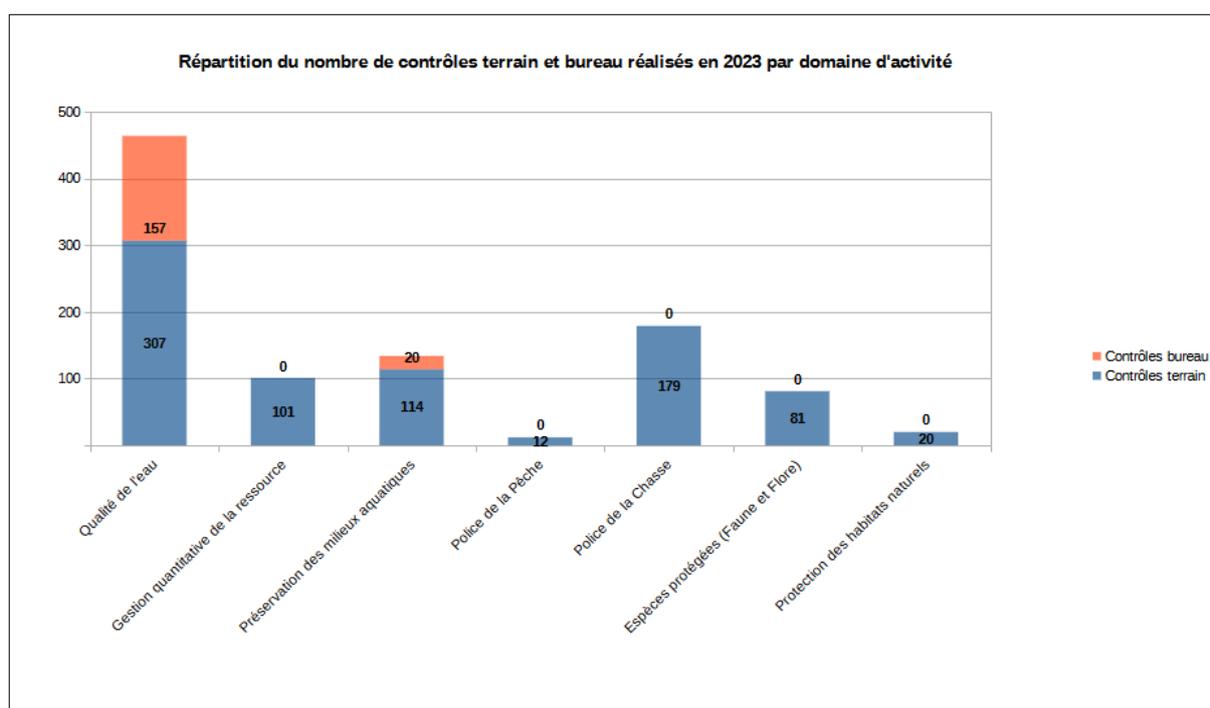
> respect des volumes prélevables autorisés sur les zones de répartition des eaux, zones en tension définie dans le SDAGE.

- ➡ Protection des milieux et espèces
- ➡ Autorisations environnementales délivrées
- ➡ Pollutions accidentelles ou intentionnelles
- ➡ Travaux illégaux

En 2023, les agents de contrôles ont consacré **46,5 %** de leur temps sur les priorités de la Stratégie Nationale des Contrôles (SNC) contre 39 % en 2022. Pour rappel, les priorités de la SNC ne sont pas adaptées aux caractéristiques de chaque département, ce qui explique le pourcentage de temps limité consacré à cette dernière. À noter également que le rapportage via l'outil « LICORNE » ne permet toujours pas d'avoir des données fiables sur cet indicateur. Une instruction du Gouvernement du 2 janvier 2024 redéfinit une nouvelle stratégie nationale de contrôle avec des modifications de l'outil « LICORNE ». En 2024, il est dorénavant attendu que les agents des DDT(M) et DD(ETS)PP consacrent en moyenne 20 % de leur temps aux contrôles terrain des actes administratifs qu'ils instruisent.

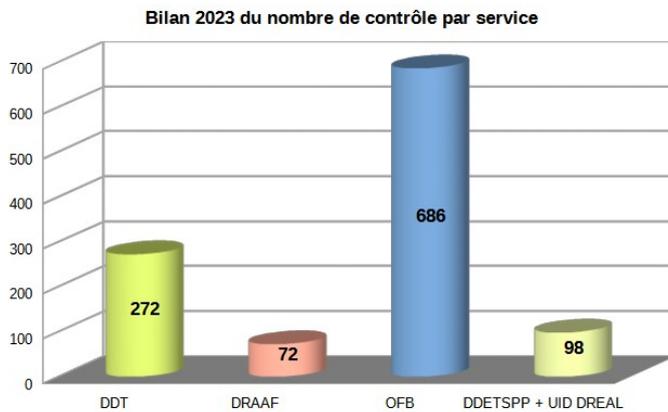
II. Contrôles réalisés

Les contrôles réalisés en police de l'eau et de la nature ont pour objectif de vérifier qu'une opération respecte le cadre réglementaire en vigueur. Il peut s'agir de **contrôles « bureau »** (*vérification sur pièces administratives transmises*) ou de **contrôles « terrain »** (*contrôles ciblés sur des installations ou activités déterminées*).



1128 contrôles réalisés en 2023 tous services confondus :

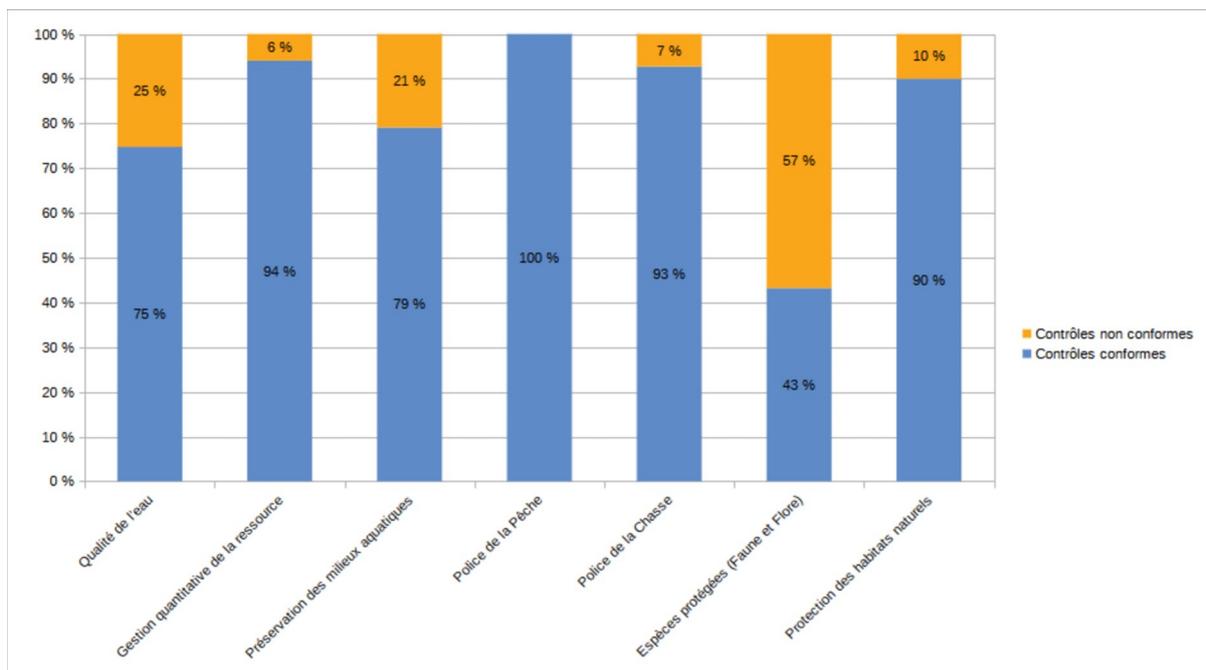
- 814 contrôles « terrain ».
- 177 contrôles « bureau » dont 136 relatifs aux stations d'épuration domestiques.



Comme chaque année, au regard de ses missions, l'OFB effectue le plus grand nombre de contrôles (**686 en 2023**), puis la DDT du Tarn (**272 contrôles**), la DRAAF (**72 contrôles**) et l'UID DREAL et la DDETSPP (**98 contrôles**) au titre des rejets des Installations classées pour la protection de l'environnement des activités agricole et du contrôle de la détention et du commerce des espèces non domestiques réglementées).

III. Conformité des contrôles par grands thèmes

Sur les 1128 contrôles réalisés : **773 contrôles** sont conformes soit **78,6 %**

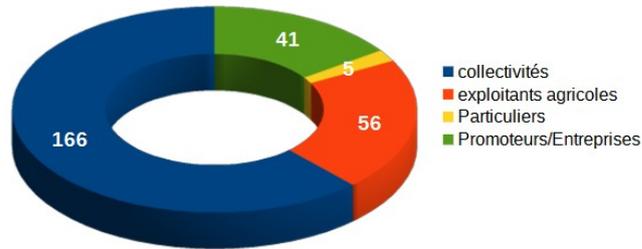


Par rapport à 2022 ([bilan du plan de contrôles 2022](#)), le taux de conformité :

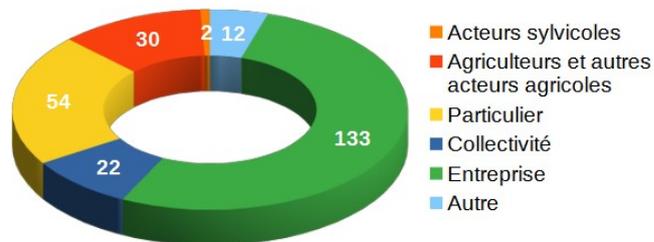
- s'améliore pour la gestion quantitative : 94 % en 2023 contre 81 % en 2022 ;
- se dégrade pour les espèces protégées : 43 % en 2023 contre 83 % en 2022. Sur les 81 contrôles réalisés (contre 28 en 2022), seulement 35 contrôles sont conformes (contre 25 en 2022) ;
- reste constant pour la qualité de l'eau, la préservation des milieux aquatique, la police de la chasse et la protection des habitats naturels.

IV. Usagers contrôlés en 2023 en police administrative

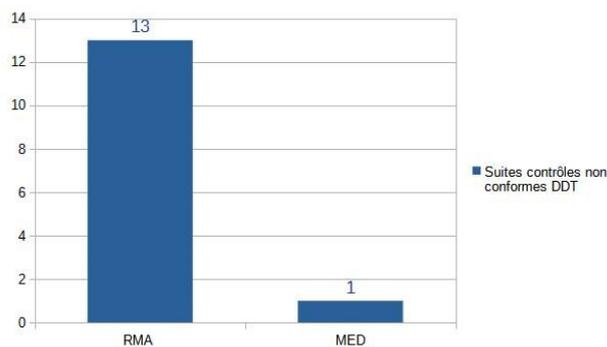
Type d'usagers contrôlés en 2023 par la DDT



Type d'usagers contrôlés en procédure administrative par l'OFB



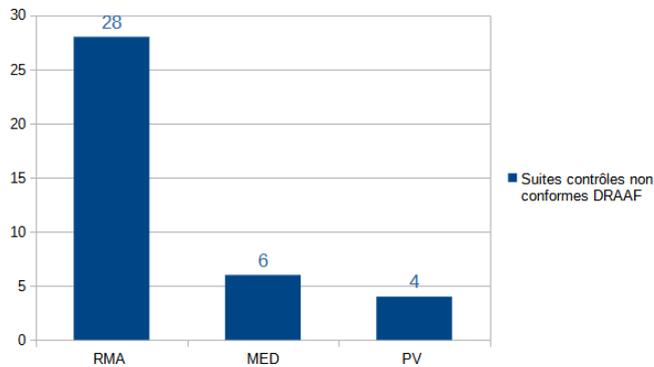
V. Suites administratives données aux contrôles non-conformes par la DDT 81 en 2023



En 2023, la DDT a réalisé 272 contrôles ayant donné lieu à :

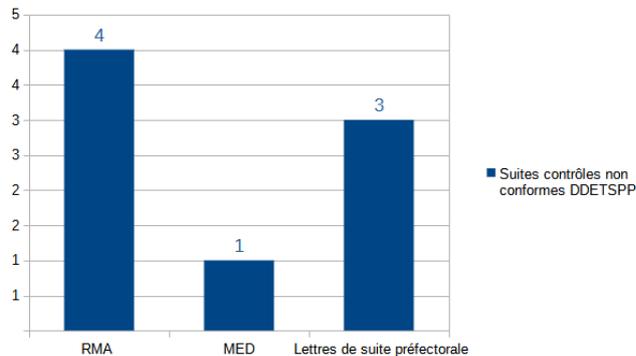
- 1 pour une exploitation classée en zone vulnérable ;
- 6 pour des systèmes d'assainissement
- 4 pour des rejets d'eaux pluviales
- 2 dans le cadre des contrôles du projet A69 dont un suivi d'une mise en demeure.

VI. Suites administratives et judiciaires données aux contrôles non-conformes par la DRAAF Occitanie en 2023



En 2023, la DRAAF Occitanie a réalisé 72 contrôles ayant donné lieu à 28 Rapports de Manquements Administratifs (RMA), 6 Mises En Demeure (MED) et 4 Procès Verbaux (PV).

VII. Suites administratives aux contrôles non-conformes par la DDETSPP en 2023



En 2023, la DDETSPP a réalisé 6 contrôles de rejet d'installation classées pour l'environnement ayant donné lieu à 4 Rapports de Manquements Administratifs (RMA), 1 Mise En Demeure (MED) et 3 lettres de suite préfectorale.

VIII. Indicateur national de retour à la conformité : Indicateur annexé aux lois de finances

Cet indicateur correspond au pourcentage de retours à la conformité pour les contrôles administratifs ayant fait l'objet d'un rapport de manquement administratif avant d'aller jusqu'à un arrêté de mise en demeure. Seuls les services de la DDT de la DDETSPP et de la DRAAF sont concernés. Les chiffres ci-dessous ne concernent que la DDT.

42,7 % en 2023



Pour 2023, l'indicateur de retour à la conformité dans le Tarn est de **42,7 %** contre 41,1 % en 2022 (la cible nationale était fixée pour l'année 2023 à 66 %). À partir de 2024, dans le cadre du déploiement de la nouvelle stratégie nationale de contrôle, de nouveaux indicateurs seront établis pour chaque action de contrôle.

IX. Suites administratives et judiciaires 2023 – OFB 81

